

Vers une gouvernance renouvelée des coop Hlm



La solution coopérative

FEDERATION NATIONALE DES
SOCIETES COOPERATIVES D'HLM

La mise à jour des règles déontologiques en vigueur au sein de la famille des coop Hlm

• Pourquoi ?

⇒ Une charte de déontologie accompagnée d'un règlement intérieur d'un conseil d'administration adoptée par l'assemblée générale de **1997**

⇒ Un texte qui nécessitait un **toiletage** :

- le droit des sociétés a évolué (cf. loi « NRE » sur la dissociation Pdt/DG)
- le droit des marchés s'est structuré (ordonnance de 2005)
- le régime pénal des dirigeants a évolué
- les montages complexes et partenariaux se sont accrus
- les missions de révision coopérative ont mis en évidence une insuffisante maîtrise des règles de déontologie ainsi que des spécificités coopératives

La mise à jour des règles déontologiques en vigueur au sein de la famille des coop Hlm

- Pourquoi ?

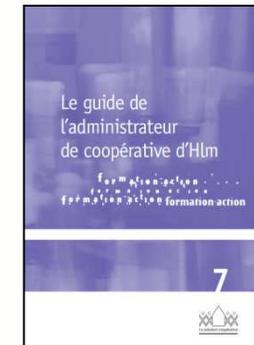
- ◉ L'opportunité d'aborder de **nouvelles exigences sociétales**

- la place des coopérateurs utilisateurs, des salariés...
- l'ouverture des conseils d'administration à de nouvelles parties prenantes, la place des femmes dans ses conseils
- la place des démarches RSE
- ...

La mise à jour des règles déontologiques en vigueur au sein de la famille des coop Hlm

• Comment ?

- ➔ Un groupe de travail du Conseil Fédéral
- ➔ Trois séances de discussions
- ➔ Une mise à jour de la Charte de déontologie et du règlement intérieur type d'un conseil d'administration soumis au vote de l'assemblée générale des adhérents :
 - qui permettra à la Fédération de mieux communiquer sur ces questions, sur la base d'un texte revisité et à jour
 - pour lequel chaque conseil d'administration sera invité à délibérer d'ici la prochaine assemblée générale de la Fédération
 - qui s'accompagne de la réédition actualisée du « guide de l'administrateur » et d'une nouvelle offre de formation d'Arecoop
- ➔ Un débat qui est amené à se poursuivre



La mise à jour des règles déontologiques en vigueur au sein de la famille des coop Hlm

- Ce qui a été modifié

- ➔ Dans la **Charte de déontologie**

- Partie III (accession) : prise en compte de la sécurisation dans toutes ses composantes et de l'activité de syndic solidaire lorsqu'elle est exercée
- Partie IV (gérer avec efficacité) : mention du régime des conventions règlementées
- Partie V (avec les collectivités locales) : prise en compte de l'existence de la SGAHLM et du nouveau périmètre de la CGLLS

- ➔ Dans le **règlement intérieur** type d'un conseil d'administration

- Une mise à jour institutionnelle et réglementaire
- Une clarification des missions du président et du directeur général
- Une recherche d'une ouverture des conseils d'administration à de nouvelles parties prenantes